

# L'eau est un bien public



- \* Le **Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou a 50 ans.**
  
- \* C'est un SPIC, **Service Public Industriel et Commercial**. Il est organisé en régie autonome depuis 40 ans. Sans but lucratif, tous les excédents budgétaires sont réinvestis dans l'amélioration permanente des services aux usagers.
  
- \* Le Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou, **c'est la volonté affirmée d'offrir à ses abonnés une eau de la meilleure qualité possible au meilleur prix**. C'est aussi le choix d'assumer un Service Public envisagé comme un espace de solidarité avec la mise en place d'une "facturation solidaire la plus raisonnable possible" en cas d'anomalies graves de surconsommation. Si ces situations sont rares, le SIEHG a décidé qu'il n'était pas acceptable que ses abonnés se retrouvent accidentellement dans une situation financière insupportable à la suite d'une fuite d'eau, même située après le compteur.
  
- \* Le SIEHG dessert 12 communes. 9 font partie intégrante de son périmètre : **Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Cépet, Gargas, Saint Caprais, Saint Rustice, Saint Sauveur, Vacquiers et Villeneuve les Bouloc**. Par convention avec la CUGT, le Syndicat dessert également les communes de Bruguières et Saint Jory. Le SIEHG intervient aussi pour la fourniture d'eau à la commune de Fronton.
  
- \* Le SIEHG a pour compétence **la production d'eau potable, son stockage, son transport et sa distribution**.  
Pour réaliser au mieux ces missions, le SIEHG :
  - \* a délégué la production au **Syndicat de Production d'eau potable des vallées Save Hers Girou et Coteau de Cadours**.
  - \* a délégué le transport et le stockage au **Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne**.

- \* Le SIEHG assure le raccordement et la distribution en eau potable des usagers. La réalisation technique de ces prestations est assurée :
- \* par délégation de service pour la maintenance préventive et curative, la relève des compteurs et la mise en/hors service des circuits de distribution,
- \* en sous-traitance pour les raccordements de nouveaux usagers, la création ou l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable.

*En application des articles L512-1 et suivants et L5212-1 et suivants du CGCT, il est formé entre les Communes de Bouloc, Castelnauds d'Estretfonds, Cépet, Gargas, Saint Rustice, Saint Sauveur, Vacquiers, Villeneuve lès Bouloc et Saint Caprais (Commune de Grenade), un Syndicat Intercommunal à vocation unique qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal des Eaux Hers - Girou.*

